

AIX-EN-PROVENCE 2020-2021

STAGES DE 12 HEURES

Le coût de chaque stage ou atelier est de 70 €. Faire des chèques séparés si vous vous inscrivez à plusieurs stages : **1 stage = 1 chèque**

Inscription auprès du secrétariat de l'U.T.L. : 04 13 94 22 30/31

11) ATELIER JURIDIQUE : LES REGIMES MATRIMONIAUX

4 séances de 3 heures 14H30-17H30 Le Cube, salle 212

**-JEUDI 20 et 27 mai :
LE PATRIMOINE DES ÉPOUX**

**-JEUDI 03 et 10 juin 2021 :
LE PATRIMOINE DES EPOUX EN EN SITUATION DE CRISE**

1) LE PATRIMOINE DES ÉPOUX (en dehors des situations de crise) JEUDI 20 et 27 mai 2021 de 14H30 à 17H30 (6 heures)

animé par M. Thibaut DANTZER, *Doctorant, Enseignant à la Faculté de droit et de Science politique, AMU*

- Les différents contrats de mariage : avantages et inconvénients ?
- Le sort du don fait à un enfant marié, le sort de l'emprunt du couple séparé.
- La gestion du logement de la famille et des autres biens de la famille.

L'objectif de l'atelier est de présenter l'organisation du patrimoine des époux.

1°) Dans un premier temps, nous verrons **quel contrat de mariage** il est permis de choisir (communauté réduite aux acquêts, séparation de biens) et **pourquoi** faire un contrat de mariage (gestion des dettes, risques pour l'époux).

2°) Dans un second temps, nous verrons **comment sont protégés** les biens des époux (donation des parents, successions) et **comment l'on peut** améliorer la protection des biens des époux (emploi/remploi, licitation, agrément).

3°) Dans un troisième temps, nous verrons **comment sont gérés** le logement de la famille et les autres biens du couple (choix des deux époux ou le choix d'un seul, comparaison avec l'indivision...).

2) LE PATRIMOINE DES EPOUX EN SITUATION DE CRISE JEUDI 03 et 10 juin 2021 de 14H30 à 17H30 (6 heures)

animé par Maître Marie Berté, *Notaire, Enseignant à la Faculté de droit et de Science politique d'Aix-Marseille Université*

- La situation d'un époux incapable de manifester sa volonté (maladie...).
- La mésentente des époux dans la gestion des biens.
- La séparation de corps et le divorce.

L'objectif de l'atelier est de présenter toutes les solutions de sortie de crise.

1°) Dans un premier temps, nous verrons comment protéger l'époux face à un accident de la vie empêchant son conjoint d'exprimer sa volonté.

2°) Dans un second temps, nous verrons quelles sont les possibilités pour l'un des époux d'échapper à une situation de blocage (mésentente...).
Nous présenterons également les cas de séparation de corps et de divorce.

3°) Dans un troisième temps, nous aborderons le fonctionnement de la SCI et ses avantages/inconvénients.